

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_52
id. 1782

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : SUBVENTION POUR
L'ACQUISITION D'UN FONDS D'ARCHIVES EN VENTE
PUBLIQUE**

Les Archives départementales ont fait l'acquisition, le 5 mars 2015, d'un fonds d'archives privées mis en vente aux enchères à Lyon par la maison de Baecque et Associés.

Il s'agit d'une centaine de manuscrits relatifs à la famille de Léaumont et aux seigneurs de Puygaillard de Gariès.

L'achat s'élève à 5 084 €, frais de vente inclus.

Le Service des Archives de France a donné son accord de principe pour subventionner cet achat à hauteur de 50 %, soit 2 542 €.

Les crédits afférents à cette opération ont été votés au budget 2015, à l'article 216 sous-fonction 315.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le versement de la subvention de l'État pour l'acquisition d'un fonds d'archives privées en vente publique ;
- Précise que les crédits afférents à cette opération ont été votés au budget 2015, à l'article 216 sous-fonction 315 ;
- Précise également que le service des Archives de France a donné son accord de principe pour subventionner cet achat à hauteur de 50 %, soit 2 542 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC